

parce que le député de Témiscouata l'a fait lui-même en deux mois. Le travail réel a été accompli en deux semaines; il a fallu un mois et demi pour obtenir les renseignements, car le député de Témiscouata n'avait pas de sanction. C'est le ministre qui la possède; il peut dire aux provinces et aux municipalités: "Si vous ne donnez pas ce renseignement, vous n'aurez pas un sou de secours". Alors, elles enverront le renseignement sans tarder. Telle est la sanction du ministre. Elle diffère de celle du Bureau des statistiques, qui dit que ceux qui refusent de fournir des renseignements sont passibles d'amende ou d'emprisonnement. C'est la contrainte des tories. D'un autre côté, le ministre qui a le pouvoir de dire aux provinces, aux municipalités et à tous les intéressés que si le renseignement n'est pas fourni nul secours ne sera accordé, sera sûr d'une prompte réponse, bien plus que pourra l'espérer cette nouvelle commission. Ainsi, monsieur le président, je ne vois pas l'utilité de cette commission, que doit présider un homme qui est peut-être un parfait gentilhomme mais qui est associé à de grosses compagnies américaines et a des intérêts dans les explosifs. Je ne m'explique pas pourquoi il ferait irruption en ce pays. Il se peut qu'il soit très recommandable, mais il y a de bons citoyens canadiens qui pourraient fort bien s'acquitter de ces fonctions, et l'un d'eux est le ministre des Finances. Son personnel pourrait l'aider, et ce personnel compte des hommes très capables. Ce serait bien mieux pour le pays en général.

C'est mon humble protestation, monsieur le président, mais c'est l'opinion d'un grand nombre de Canadiens dans tout le pays, de modestes sujets, si vous voulez, qui n'ont ni titres ni richesses pour éblouir. Non, mais un humble citoyen peut avoir le sens commun que ne possèdent pas des millionnaires. Ces gens pensent que la meilleure manière pour eux d'être entendus est d'avoir comme président de la commission, au lieu d'un millionnaire d'une grande ville, un des leurs, sorti des rangs du peuple, et que le représentant de Sa Majesté a assermenté comme l'un de ses conseillers constitutionnels. Je regrette parfois que certains soient si bien renseignés sur des choses de peu d'importance alors que, d'un autre côté, ils semblent avoir oublié leur alphabet. Vous savez, quand on va à l'école, il faut d'abord commencer par apprendre l'alphabet. C'est ce qu'il ne faut pas oublier, car si on l'oublie il est très difficile de lire les livres de science économique.

Je me demande si l'on acceptera cette humble suggestion. Je l'offre de bonne foi pour le bien du pays.

[M. Pouliot.]

M. CHURCH: A propos de ce dernier article du projet de loi, qui me paraît le plus important de toute la mesure, je voudrais, avant qu'il ne soit trop tard, prier, le Gouvernement d'ajouter une réserve ou un alinéa concernant les obligations qu'on va créer en vertu de cette loi, qui est le blanc-seing le plus considérable que le Parlement ait jamais autorisé. Ce n'est en somme qu'un blanc-seing. Il n'y a pas d'estimation établie ou de plan déterminé, comme aux Etats-Unis; il n'y a pas de prévisions détaillées. Il ne s'agit que de créer des obligations. Au lieu de prescrire que ces obligations se termineront le 31 mars prochain, il serait préférable de choisir la date du premier avril, car le jour du poisson d'avril me semble être plus conforme à l'esprit de cette mesure.

J'approuve une grande partie de ce qu'ont dit l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) et l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. McGeer). Je suis très content d'entendre les amis du Gouvernement affirmer leurs droits et leurs prérogatives à titre de simples députés, car les simples députés sont le lien qui unit le Gouvernement aux électeurs, et lorsqu'ici, ils cessent d'agir, tout gouvernement parlementaire tire à sa fin.

Je me permets de dire, monsieur le président, que la déclaration lue aujourd'hui n'est qu'un exposé partiel de la situation au sujet des municipalités, du moins dans l'Ontario. En vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, on paye au gouvernement de cette province une subvention en argent d'environ \$3,000,000 pour le maintien des institutions provinciales, et les autres provinces reçoivent des sommes proportionnées à leur population. Dans toutes les provinces à l'exception de l'Ontario, on fait quelque chose pour aider à maintenir ces institutions municipales; par exemple, certaines provinces donnent des subventions aux municipalités pour le maintien des palais de justice, des prisons, des bureaux d'enregistrement, des bureaux des terres de la couronne, des hôpitaux, des écoles et le reste, et c'est grâce à l'aide provinciale que l'on construit un certain nombre de ces institutions. Ce n'est pas ce qu'on a fait dans l'Ontario. Au cours des trente-trois années que sir Oliver Mowat a été premier ministre de l'Ontario, le gouvernement de cette province n'a jamais utilisé cette subvention fédérale pour ces fins et il a imposé tous ces fardeaux provinciaux aux municipalités; il en est résulté que le propriétaire de maison est presque ruiné. Du temps de Macdonald et de Laurier, nous étions une nation de propriétaires d'immeubles et les citoyens du Canada devenaient prolétaires, mais aujourd'hui personne ne veut pos-